

# CONSEIL MUNICIPAL DE CLÉRY-SAINT-ANDRÉ

## SÉANCE DU VENDREDI 02 JUILLET 2021

Le Maire de Cléry-Saint-André, certifie avoir convoqué, le vingt-cinq juin deux mille vingt et un, les membres du Conseil Municipal, pour une séance publique ordinaire du Conseil Municipal, qui a lieu le deux juillet deux mille vingt et un, à dix-neuf heures.

Exceptionnellement, compte tenu de la nécessaire distanciation physique à appliquer entre les conseillers du fait de la crise sanitaire du COVID-19, cette réunion ne se tient pas dans la Maison commune mais à la Salle Espace Loire.

### Étaient présents :

- Monsieur Gérard CORGNAC, Maire ;
- Monsieur Vincent MENU, Madame Sylvie THIERY, Monsieur Thierry TELLIER, Madame Ludivine RAVELEAU, Monsieur Alain CHAMPENOIS, Madame Tatiana DEPLANQUE-SZCZEPANIAK, adjoints au maire ;
- Mesdames Michèle FROMENTIN, Nathalie DUPUIS, Sandrine MONTIGNY, Nathalie LAVAL (arrivée 19h31), Véronique AIGRET, Messieurs Claude BOISSAY, Philippe de TRISTAN, Aurélien TARANNE, Guillaume MARESSÉ, Monsieur Daniel ZONCA, Gabriel PINSARD, Olivier JOUIN, Madame Clarisse CAZEAUDUMEC, Madame Christelle ROMASTIN, Monsieur Jérôme VILAIN, Monsieur Grégory BUBENHEIMER conseillers municipaux.

### Étaient excusés et avaient donné pouvoir :

- Monsieur Philippe de TRISTAN a donné pouvoir à Gérard CORGNAC,
- Monsieur Claude BOISSAY a donné pouvoir à Daniel ZONCA,
- Monsieur Olivier JOUIN a donné pouvoir à Christelle ROMASTIN.

Le quorum atteint, la séance ouverte à 19h04.

Madame Michèle FROMENTIN est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire tient à adresser au nom des membres du Conseil municipal, ses félicitations à Ludivine RAVELEAU, en tant que conseillère départementale.

Monsieur JOUIN s'associe aux félicitations envers Ludivine RAVELEAU pour son élection au Conseil départemental.

## ADMINISTRATION GENERALE

### Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 31 mai 2021

Le procès-verbal de la précédente séance, envoyé à chacun des membres du Conseil Municipal, est évoqué.

Monsieur PINSARD souhaite qu'il soit précisé qui instruit dans les autorisations d'urbanisme dans la délibération numéro 29. La modification a été réalisée comme suit « *Gabriel PINSARD demande qui réalise les instructions pour les autorisations de travaux concernant les piscines. Monsieur le Maire lui répond que c'est le service instructeur qui instruit le dossier et l'arrêté est signé en Mairie.* »

Monsieur PINSARD demande que la superficie du chemin du Paré pour l'application du taux majoré de la taxe d'aménagement soit vérifié. Cette vérification permettra d'établir une convention juste.

Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 31 mai 2021.

### **38. Actes pris dans le cadre des délégations**

Monsieur le Maire informe des devis de plus de 5 000,00 € HT et autres actes qu'il a signés dans le cadre de sa délégation depuis le dernier conseil municipal :

- Marché de fournitures de caméras de vidéoprotection avec la société CITEOS située à Fleury-les-Aubrais (45) pour un montant de 13 568,70 € HT ;

Gabriel PINSARD revient sur le marché de fournitures de caméras de vidéoprotection, où une augmentation est à noter par rapport à la demande de subvention initiale. Il précise également que pour l'installation de la caméra chemin des ruelles, l'abattage de l'arbre le gêne. Une potence aurait pu être installée pour éviter d'abattre l'arbre.

- Marché de prestation de services pour les missions de contrôleur technique et de coordination de la sécurité et de la protection de la santé pour les travaux du restaurant scolaire pour un montant de 8 380,00 € HT ;
- Marché de travaux pour la rénovation de la salle associative « Maison de Saint-André » :
  - Lot huisserie : entreprise Espace fermeture située à Olivet (45) pour un montant de 15 814,50 € HT ;
  - Lot électricité : entreprise Delta-T Electricité située à Saint-Hilaire-Saint-Mesmin (45) pour un montant de 11 662,60 € HT ;
  - Lot plaquiste : entreprise DESHAYES Pascal située à Cléry-Saint-André (45), pour un montant de 22 541,68 € HT ;
  - Lot peinture : société DE-COLOR, située à Cléry-Saint-André (45), pour un montant de 5 223,25 € HT ;
  - Lot plomberie : société Installation Dépannage David Mellado située à Dry (45), pour un montant de 7 158,47 € HT ;
  - Lot sol : entreprise MONTIGNY Sébastien, située à Mézières-Lez-Cléry (45), pour un montant de 7 042,82 € HT ;

Pour chacune de ses dépenses, Monsieur le Maire précise le montant en € TTC. Il indique également que ces travaux commenceront début en octobre.

Clarisse CAZEAUDUMEC fait remarquer une différence sur le coût des travaux pour la rénovation de la salle associative « Maison de Saint-André », notamment sur le lot platerie. En effet, ce dernier est différent par rapport à la demande de subvention du mois de février. Monsieur le Maire lui précise qu'au mois de février, il s'agissait d'un prévisionnel.

Grégory BUBENHEIMER demande si les dépenses correspondent à l'enveloppe initiale. Monsieur le Maire lui répond par l'affirmative, en indiquant que la différence se situe sur l'isolation par l'extérieur qui se fait aujourd'hui par l'intérieur.

- Marché de travaux pour la rénovation de la toiture de la Maison LEBRUN :
  - Lot couverture : société EMP Toiture située à Cléry-Saint-André (45) pour un montant de 17 304,64 € HT ;
  - Lot maçonnerie : société EURL ROBICHON située à Mézières-Lez-Cléry (45), pour un montant de 5 908,20 € HT.

Monsieur le Maire précise l'emplacement de la maison, rue du Cloître. Il rappelle qu'au budget primitif, la rénovation de la toiture avait été prévisionnée avec un montant plus important.

Clarisse CAZEAUDUMEC indique que ce local est prêté à l'AMAP mais il se désagrège, est-ce qu'une intervention pourrait être prévue. Alain CHAMPENOIS lui répond qu'il ira constater les altérations. Les travaux de toiture vont résoudre ces difficultés.

## TRAVAUX

### **Point d'information sur les travaux en cours**

Monsieur Alain CHAMPENOIS informe les élus des éléments nouveaux survenus depuis le dernier conseil municipal :

- PPI Voirie - Chemin du Bréau : la reprise de l'enrobé défectueux a été effectuée vendredi 25 juin 2021. Alain CHAMPENOIS fait remarquer qu'il reste la signalétique à installer.
- PPI Voirie – rue des Hauts Bergerêts : le raccordement des bordures avec la société « Age et Vie » est effectué. Les travaux reprendront au début des vacances scolaires avec la réalisation du drain et la reprise de la chaussée.
- Déploiement de la fibre : le positionnement des six armoires de brassage a été validé, dont une qui nécessite l'avis de l'architecte des bâtiments de France. Les travaux débuteront cet été.

Gabriel PINSARD fait remarquer que les trottoirs qui ont été posés au niveau des maisons « Ages et Vie » ne sont pas en pan coupé, surtout au niveau du virage. Alain CHAMPENOIS lui indique qu'il y aura un décalage de deux centimètres uniquement.

Monsieur le Maire signale qu'il y a eu un point de désaccord avec la société sur ces trottoirs. Il faudra donc veiller au respect des normes pour les pistes cyclables.

Daniel ZONCA souligne que des bordures franchissables auraient dû être installées.

### **39. Aménagement de la rue de la Motte et de la Place Saint-André – travaux de voirie : attribution du marché**

Monsieur CHAMPENOIS rappelle que l'aménagement de la rue de la Motte et de la Place Saint-André a été travaillé par un bureau d'étude, dont l'objectif est d'assurer la sécurité piétonne et cycliste de ces rues.

Un marché public de travaux a été publié dont la date limite de remise des plis était fixée au 25 juin 2021, 12h. La commission travaux s'est réunie le 29 juin 2021 pour travailler sur le titulaire du marché, suivant l'analyse effectuée par le maître d'œuvre.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'attribuer le marché de travaux d'aménagement de la rue de la Motte et de la Place Saint-André à l'entreprise EUROVIA CENTRE LOIRE située à Saint-Cyr-en-Val (45), pour un montant de 159 950 € HT, soit 191 940 € TTC ;
- D'autoriser monsieur le Maire ou l'adjoint compétent à signer le marché et tout document afférent.

Gabriel PINSARD fait savoir qu'il a plusieurs remarques sur cet aménagement :

- Les plans qui ont été présentés sont identiques aux plans présentés lors de la réunion de quartier, malgré les remarques des riverains.
- Il n'y a pas d'aménagements prévus pour les cyclistes alors que la loi d'orientation des mobilités (LOM) oblige de prendre en compte la circulation des cyclistes lors de nouveaux aménagements.

Grégory BUBENHEIMER lui précise que le projet met en avant un espace partagé. Gabriel PINSARD lui répond qu'en dehors de ces espaces partagés, il faut le faire également.

Clarisse CAZEAUDUMEC fait remarquer que l'objectif est de sécuriser les cyclistes.

Aurélien TARANNE indique être surpris de ces remarques car elles n'ont pas été mises en avant lors de la commission travaux.

Gabriel PINSARD précise que l'aménagement est bien pour les piétons mais pas pour les cyclistes, pour le moment il n'y a rien.

Alain CHAMPENOIS dit qu'il faut avoir une réflexion globale pour la signalétique des cyclistes. Gabriel PINSARD lui répond, qu'il y a l'obligation de le faire, en cas de réfection de la voirie.

Clarisse CAZEAUDUMEC précise que le mode de transport – vélo, est de plus en plus utilisé.

Monsieur le Maire signale que l'on peut faire de la signalisation horizontale mais cela entrainera une dépense supplémentaire.

Gabriel PINSARD demande si cette signalisation sera peinte au sol. Monsieur le Maire lui répond par la négative car cela ne tient pas dans le temps.

Grégory BUBENHEIMER tient à remercier monsieur CHAMPENOIS pour les excuses qu'il a présenté par rapport à la démarche de travail (consulter les habitants avant la commission).

Grégory BUBENHEIMER rappelle que lors de la commission travaux, il y a eu un débat sur les usages des rues de la Commune. Il précise que pour lui, la sécurisation des piétons et des cléricois en général est correcte. Par contre, il s'interroge sur les différences, entre le cabinet ARTHUR et INCA, sur l'aménagement de ce secteur.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il est rare que la Commune fasse appel à un bureau d'études pour réaliser ce type de marché. Le bureau d'étude était nécessaire pour prendre en compte la sécurité sur ce secteur, en laissant la largeur de la voirie à 5 mètres. La dernière fois que la Commune a fait appel à un prestataire pour un marché de voirie, cela concernait la Rue Maréchal Foch. Il rappelle que l'étude ARTHUR, était une étude générale et qu'elle a toujours des impacts dans les aménagements. L'étude ARTHUR n'est pas allée dans le détail, lorsque l'on veut ce degré de détails, il faut se rapprocher d'un bureau d'études. Monsieur le Maire indique aux membres que cette solution sera retenue pour l'aménagement de la rue de la Perrière, pour l'année prochaine.

Grégory BUBENHEIMER précise qu'au-delà de la rue de Saint-André, il faut prendre en compte le maillage des pistes cyclables.

Monsieur le Maire lui répond que la Commune dispose (depuis 2008) d'un plan de déplacement rural, réalisé en collaboration avec la DDT. Grégory BUBENHEIMER demande à ce qu'on lui transmette.

Monsieur le Maire rappelle que lors des nouveaux aménagements de voirie, c'est ce plan qui guide les élus dans la réflexion de ce maillage.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que dans le cadre du contrat de relance et de transition écologique du PETR Pays Loire Beauce, une fiche intention de projet pour les pistes cyclables a été déposée. L'ensemble des fiches déposées pour ce contrat de relance pour le PETR représente un budget de 3,8 millions d'euros.

Gabriel PINSARD lui répond qu'il n'y a pas d'argent pour ce plan de relance.

Grégory BUBENHEIMER signale qu'il n'y a plus de moyens pour 2021 mais pas pour les années suivantes.

Monsieur le Maire précise que les membres du conseil municipal devaient être convoqués début juillet pour pouvoir notifier le marché aux entreprises afin de réaliser les travaux dans les conditions météorologiques optimales.

## **URBANISME**

### **Déclarations d'intention d'aliéner**

Madame Ludivine RAVELEAU informe des biens suivants qui ont été examinés et n'ont pas fait l'objet d'une préemption dans le cadre de la délégation attribuée au Maire par le conseil municipal :

Adresse		Superficie de la parcelle	Référence cadastrale	Nature du bien
	Azenne	9262 m <sup>2</sup>	ZH 117	Terrain
	La Bergerie	62 m <sup>2</sup>	AE 127-129-133-135-137	Terrain
2	Rue Louis XI	342 m <sup>2</sup>	AH 62	Habitation
	Route de Dry	553 m <sup>2</sup>	AE 138 lot 2	Terrain
	Le Bourg	2894 m <sup>2</sup>	AD 154	Terrain
95	Rue du Château d'Eau	729 m <sup>2</sup>	AK 252	Habitation
2	Rue des Maisons Rouges	469 m <sup>2</sup>	AH 97-100-(96indivis)	Habitation
75	Route d'Orléans	903 m <sup>2</sup>	AC 221	Habitation
8	Rue des Vergers	994 m <sup>2</sup>	AK 53	Habitation
3	Allée du Docteur Roland Delastre	588 m <sup>2</sup>	AD 344	Terrain

## **FINANCES**

### **40. Tarifs 2021/2022 de l'école municipale de musique (EMM)**

Madame Tatiana DEPLANQUE-SZCZEPANIAK explique que pour l'année 2021-2022, il a été proposé de ne pas revaloriser les tarifs de l'EMM. Pour rappel, ils ont été fixés comme suit en 2020 :

Frais de dossier : 1 fois par famille et par an	15,00			
	Cléricois		Non cléricois	
	Trimestre	Année	Trimestre	Année
<b>Ateliers suivis hors cursus</b>				
Eveil musical	33,00 €	99,00 €	43,00 €	129,00 €
Pratique collective seule hors cursus	33,00 €	99,00 €	43,00 €	129,00 €
<b>Cours</b>				
Formation musicale	33,00 €	99,00 €	56,00 €	168,00 €
Formation instrumentale	73,00 €	219,00 €	125,00 €	375,00 €
Location instrument	30,00 €	90,00 €	30,00 €	90,00 €

Par ailleurs, compte tenu qu'un certain nombre de cours ont été annulés et en particulier les cours collectifs, il est par ailleurs proposé d'appliquer pour l'année scolaire à venir une réduction d'un tiers sur le tarif des cours collectifs (éveil, pratique collective, formation musicale) pour les élèves de l'année écoulée qui se réinscrivent. Ceci représenterait 33 € en moyenne de réduction par élève. Les élèves nouvellement inscrits ne seraient pas éligibles.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la grille tarifaire proposée pour l'année scolaire 2021-2022 ;
- D'instituer une réduction exceptionnelle d'un tiers du montant pour les ré-adhésions à un cours collectif en 2021-2022
- D'autoriser monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Monsieur le Maire remercie les membres de l'école municipale de musique pour la qualité du concert donné au sein de Clos Noah, la semaine dernière. Les enfants étaient heureux de pouvoir gambader dans le parc en toute sécurité.

#### 41. Clôture de la régie municipale « mini-bus »

Vincent MENU informe qu'en accord avec le service de gestion comptable de Meung-sur-Loire, il est proposé de clôturer la régie de recettes « mini-bus ». En effet, cette régie a été créée en 1991, lorsque la Commune possédait un « mini-bus ». Aujourd'hui, ce service n'existe plus.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De clôturer la régie de recettes « mini-bus » ;
- D'autoriser monsieur le Maire ou l'adjoint compétent à signer tout document afférent à ce dossier.

Clarisse CAZEAUDUMEC rappelle que ce service rendu à la population était intéressant. Il faudrait peut-être prévoir un service similaire dans le futur, notamment pour les associations.

Monsieur le Maire précise qu'il a décidé d'arrêter ce service car il n'y avait pas le budget pour le remplacer et qu'il était dangereux de le mettre à disposition pour les compétitions.

Clarisse CAZEAUDUMEC demande si on ne pourrait pas le faire sponsoriser par de la publicité.

Monsieur le Maire lui répond que la Commune n'avait pas réussi à avoir assez de commerçants. Il précise que cela peut toujours être étudié. Il rappelle que le véhicule doit être en très bon état.

Gabriel PINSARD précise que lors du séminaire cette question a été abordée au niveau de l'atelier mobilité. Il indique qu'il faudrait peut-être plus l'acheter au niveau de la CCTVL et non pas des communes. Il signale qu'actuellement, il vaut mieux les louer que de les acheter.

Sylvie THIERY précise que ce service avait été mis en place par le CCAS et qu'une seule personne sollicitait son utilisation.

Grégory BUBENHEIMER et Gabriel PINSARD précisent que c'est une réflexion à avoir au niveau de l'intercommunalité.

#### 42. Modification du tableau des effectifs

Monsieur MENU informe qu'il est nécessaire en amont de chaque rentrée scolaire de procéder à des ajustements de certains emplois au sein des services scolaires. Au vu du contexte sanitaire (effort porté sur le ménage au sein des écoles) et du retour à la semaine de quatre jours, les plannings des agents ont été retravaillés.

Emploi – Motif	Grade	Ancienne quotité horaire	Nouvelle quotité horaire
Agent polyvalent	Adjoint technique	22 / 35 <sup>ème</sup>	27 / 35 <sup>ème</sup>
Agent polyvalent	Adjoint technique	21 / 35 <sup>ème</sup>	27 / 35 <sup>ème</sup>
Agent polyvalent	Adjoint technique	27 / 35 <sup>ème</sup>	24 / 35 <sup>ème</sup>
Agent polyvalent	Adjoint technique	11 / 35 <sup>ème</sup>	12 / 35 <sup>ème</sup>
Agent polyvalent	Adjoint technique	16 / 35 <sup>ème</sup>	22 / 35 <sup>ème</sup>

Par ailleurs, il est nécessaire de recréer un poste permanent d'adjoint administratif. Actuellement, ce poste était sur un emploi non-permanent, pour un remplacement. Il s'agit d'un poste à temps non-complet.

Poste – Quotité	Grade actuel	Grade proposé
Emploi permanent		
Agent Administratif – 28 / 35 <sup>ème</sup>	Poste créé	Adjoint administratif

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la modification du tableau des effectifs comme indiqué ;

- De dire que les modifications liées aux changements de temps de travail prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 ;
- De dire que la création de poste prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> août 2021 ;
- D'autoriser monsieur le Maire ou l'adjoint compétent à signer tout document afférent à ce dossier.

Monsieur le Maire tient à remercier l'ensemble du personnel, des équipes administratives et techniques pour l'organisation des élections et du centre de vaccination.

#### 43. Modification du tableau des effectifs : avancements de grades

Monsieur MENU rappelle, qu'au vu de l'évolution de leur carrière, certains agents peuvent être éligibles à un avancement de grade avec ou sans concours ou examen. Il appartient alors à la collectivité si cet avancement correspond aux missions de l'agent et est justifié au regard des évaluations de l'agent. Sur la base de ces critères, plusieurs avancements sont proposés pour l'année 2021 :

Poste – Quotité	Grade actuel	Grade proposé
<u>Suite à réussite d'un concours ou examen :</u>		
Aucun en 2021		
<u>Sur proposition de la collectivité au vu des évaluations individuelles des agents et de leur parcours professionnel :</u>		
Responsable Enfance/Jeunesse - TC	Animateur	Animateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe
Adjoint technique territorial - TC	Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe
Adjoint technique territorial – TNC 29.5/35 <sup>e</sup>	Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la liste des agents municipaux susceptibles de bénéficier d'un avancement de grade en 2021,
- De dire que les avancements prendront effet au 1<sup>er</sup> septembre 2021 en créant les emplois correspondants aux nouveaux grades et en supprimant les emplois correspondants aux anciens grades.

#### 44. Détermination du coût unitaire d'intervention des services techniques municipaux

Monsieur Vincent MENU rappelle que le conseil municipal détermine chaque année un tarif horaire qui est appliqué pour la refacturation de l'ensemble des interventions des services techniques municipaux : prestations de services pour une autre collectivité, mise à disposition à la Communauté de communes des Terres du Val de Loire, facturation du nettoyage ou du rangement des bâtiments après une location lorsque l'état des lieux est non-conforme, etc.

Ce tarif correspond au coût moyen horaire chargé des agents techniques municipaux. Sur la base des données arrêtées au compte administratif 2020, le coût horaire est le suivant :

Heure d'intervention agent	22,66 €
----------------------------	---------

Il est également déterminé un coût forfaitaire pour l'amortissement et au fonctionnement du matériel lourd utilisés notamment pour le fauchage des accotements (tracteur attelé d'un broyeur ou d'une épaveuse). Il est proposé de maintenir ce tarif à 30 € / heure.

Heure d'intervention matériel lourd	30,00 €
-------------------------------------	---------

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De fixer à 22,66 € le coût horaire moyen agents des services techniques et à 30,00 € le coût horaire d'amortissement et de fonctionnement du matériel lourd ;
- D'autoriser monsieur le Maire ou l'adjoint compétent à signer tout document afférent à ce dossier.

Gabriel PINSARD fait remarquer que l'heure d'intervention pour le matériel lourd n'est pas élevée puisque qu'elle ne rembourse même pas le gasoil.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Vie des commissions municipales**

Les commissions suivantes se sont réunies :

- 24/06/2021 : commission sports

Thierry TELIER fait un état de la vie associative et sportive sur Cléry-Saint-André. Il communique la date du forum des associations, qui se déroulera le 4 septembre au sein du gymnase.

- 29/06/2021 : commission travaux
- 30/06/2021 : commission ville durable

Sylvie THIERY présente les décisions prises lors de cette commission :

- Participation de la commune à l'opération nettoisons la nature.
- Installation de panneaux relatifs à la biodiversité sur la clôture des ateliers municipaux.
- Végétalisation du cimetière.
- Achat de poubelles et de bancs.
- Embellissement du croisement entre la rue du Hêtre et la rue du Paré.

Gabriel PINSARD demande si les parkings seront supprimés ? Sylvie THIERY lui répond que non, cet emplacement d'environ 40 m<sup>2</sup>, sera remis en valeur.

### **Comptes-rendus de diverses réunions intercommunales**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une synthèse des différentes réunions intercommunales passées ou à venir, afin de favoriser l'information de tous sur l'actualité intercommunale.

#### **• La Communauté de communes des Terres du Val de Loire :**

Le séminaire des élus a eu lieu le samedi 05 juin 2021 à Chaingy.

Monsieur le Maire tient à féliciter les élus cléricois qui sont venus nombreux à ce séminaire. Il précise que cette réunion sera renouvelée.

Gabriel PINSARD demande quand est ce que les comptes-rendus des ateliers seront communiqués. Il lui est répondu que certains sont déjà sur la plateforme INTERSTIT, mais ils seront tous transmis après les vacances.

Le prochain conseil communautaire se réunira en présentiel, le 08 juillet 2021, à Mareau-aux-Prés.

La conférence des maires s'est réunie le 28 juin 2021 à Baule en présence de Gérard CORGNAC.



Plusieurs commissions se sont réunies récemment ou vont se réunir :

- 09/06/2021 : Commission Environnement / Assainissement
- 10/06/2021 : Commission GéMAPI / Rivières
- 23/06/2021 : Commission Culture / Lecture Publique
- 23/06/2021 : Commission Voirie / Travaux / Bâtiments

Monsieur le Maire tient à donner des précisions sur l'aire de grands passages. Cette aire sera utilisée uniquement pour les gens du voyage qui réalisent de grands voyages, ils ne peuvent rester que 15 jours sur le même département. Cette aire sera opérationnelle en 2022, pour deux raisons :

- Certains terrains ont besoin de prendre de l'assise ;
- Les aires ne pourront ouvrir qu'ensemble (3 dans le département).

Les aires de grands passages ne régleront pas l'accueil des gens du voyage locaux présents sur les communes.

Gabriel PINSARD trouve cela dommage car les collectivités investissent pour équiper des terrains qui seront très peu utilisés. Il ne comprend pas pourquoi ces terrains ne pourraient pas accueillir les gens du voyage locaux.

- 24/06/2021 : Commission Economie / Commerce / Artisanat / Agriculture
- 28/06/2021 : Commission Finances
- 30/06/2021 : Commission Collecte et Traitement des déchets

- **Le Syndicat Mixte du PETR Loire Beauce :**

Dans le cadre de l'élaboration du Contrat de relance et de transition écologique (CRTE), la réunion des financeurs de l'Etat a eu lieu le mercredi 16 juin 2021 à partir de 14h30.

Monsieur le Maire précise que lors de cette réunion, les sous-préfets étaient présents.

Gabriel PINSARD indique que suite à la réunion sur le SCOT, il a été demandé de travailler sur la « tâche urbaine », est-ce qu'un groupe de travail sera mis en place. Il précise que le but de ce travail est de l'élargir pour pouvoir continuer à s'agrandir.

Monsieur le Maire informe que le PLU, opposable depuis 2019, prévoit un taux de croissance élevé 1,2%. Ce taux a souvent été reproché par la communauté de communes.

Gabriel PINSARD revient sur la notion de tâche urbaine, en précisant que si on intègre des terrains dans cette zone, il n'y aura pas d'obligation de réaliser une opération dessus. C'est un travail de projection pour les 20 à 30 années à venir.

Monsieur le Maire précise que cette notion pourra être évoquée lors d'une commission urbanisme, en mettant la commission ville durable en invité.

Grégory BUBENHEIMER signale qu'en termes de cohérence, il serait bien de finir le SCOT avant de se lancer dans l'élaboration du PLUi.

Monsieur le Maire précise que la CCTVL intégrera à son PLUi, les volets habitat et mobilité. Ces derniers modifient le regard à porter sur la mise en place d'un PLUi. Il est rappelé que la Communauté de communes Beauce Loirétaine dispose déjà d'un PLUi. Il faudra être prudent et précautionneux pour préserver les PLU communaux.

Gabriel PINSARD informe les membres que la CCTVL a débuté la mise en place d'un projet de territoire, donc tout cela va dans le bon sens. Il rappelle qu'au début, tous les élus avaient peur de plus être les « maîtres » chez eux.

Grégory BUBENHEIMER demande comment ce changement de point de vue sera présenté. Monsieur le Maire lui répond que madame MARTIN ou monsieur DURAND viendront l'expliquer aux élus. Grégory BUBENHEIMER précise qu'il serait pertinent d'y associer monsieur CUILLERIER dans cette réunion, par rapport au SCOT.

### **Informations diverses**

Sylvie THIERY informe que la commune de Cléry-Saint-André comptait, au 15 juin 2021, 140 demandeurs d'emploi (- 5 par rapport à mai). La répartition de ces demandeurs est de 65 hommes et 75 femmes ; de 121 indemnisables et 19 non-indemnisables.

#### **Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) :**

Ce dispositif est porté par le PETR Pays Loire Beauce, en lien étroit avec la communauté de communes des Terres du Val de Loire.

L'ensemble des fiches projets (20) a été transmis aux membres du Conseil municipal.

Gabriel PINSARD précise aux membres du conseil qu'il n'y a pas d'argent pour ce contrat de relance. Monsieur le Maire rappelle qu'il y existe deux enveloppes financières, une pour la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la seconde pour la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). Il n'y a pas d'enveloppes financières supplémentaires.

Gabriel PINSARD indique qu'une enveloppe supplémentaire a été instaurée pour la transition énergétique, notamment pour l'installation des chaufferies bois ou d'un système de géothermie. Ces dispositifs sont financés jusqu'à 70%. La question est peut-être à se poser pour Cléry-Saint-André dans les projets énergétiques. La Commune de Huisseau-sur-Mauves à installer une chaufferie bois.

Monsieur le Maire souligne que cette question devra se poser lors des changements des chaudières des bâtiments communaux. Il précise que pour la géothermie, les bâtiments doivent être très bien isolés.

### **Questions des membres du Conseil Municipal**

La prochaine réunion du conseil municipal devrait avoir lieu le lundi 6 septembre 2021.

La séance est levée à 20h31.